



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Bostonnais qui se tenait le 21 octobre 2015 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église dans la Municipalité de La Bostonnais à 19 h 00. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse Chantal St-Louis, les conseillères Francine Harvey, Marie-Élizabeth Courtemanche, les conseillers Michel Sylvain, François Baugée et Pierre-David Tremblay. L'absence de la conseillère Renée Ouellette était motivée. La directrice générale, Josée Cloutier, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Affaires nouvelles**
 - 3.1 Octroi du contrat Bosco 2015-002
 - 3.2 Octroi du contrat travaux km 3.8
 - 3.3 Octroi du contrat déneigement de la Mairie et patinoire
- 4. Période de questions**
- 5. Tour de table des conseillers**
- 6. Clôture de l'assemblée**
- 7. Levée de l'assemblée**

1. Ouverture de la séance

L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition du conseiller Pierre David Tremblay et secondée par la conseillère Marie Élizabeth Courtemanche.

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme Cloutier annonce que l'item 3.2 est retiré

L'ordre du jour est adopté sur proposition de la conseillère Francine Harvey et secondé par le conseiller Pierre-David Tremblay.

3. Affaires nouvelles

3.1 Octroi de contrat Bosco 2015-002

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres no 2015-002 sur le système d'appel d'offres électronique SEAO pour des travaux de déneigement, déglçage et dessablage du Rang Sud-est;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) d'entrepreneurs ont soumissionné ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu publiquement le 8 octobre 2015 à 13 h 30 en présence des deux soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QUE toutes les soumissions reçues ont été analysées par la direction et jugées conformes;

2015-10-14

2015-10-15



N° de résolution
ou annotation

2015-10-16

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal octroi le contrat Bosto 2015-002 à l'entreprise Charles Morissette inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 193 158.01 \$ taxe comprise pour trois ans, divisé comme suit :

Année 2015 : 63 006.30\$

Année 2016 : 64 271.03\$

Année 2017 : 65 880.68\$

Que le paiement soit effectué en quatre (4) versements annuels pour la durée du contrat pour un total de douze (12) paiements.

Que la directrice générale Mme Josée Cloutier soit autorisée pour et au nom de la municipalité à signer les documents relatifs au présent octroi.

3.2 Item reporté

3.3 Octroi du contrat déneigement de la Mairie et patinoire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des travaux de déneigement et dessablage pour l'entrée du bureau municipal et du stationnement de la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) d'entrepreneurs ont soumissionné;

CONSIDÉRANT QUE toutes les soumissions reçues ont été analysées par la direction et jugées conformes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Contre : La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

Que le conseil municipal octroi le contrat de déneigement pour une période de 1 an, soit du 1er novembre 2015 au 30 avril 2016 à l'entrepreneur Yves Tremblay pour un montant de 2069.56 \$, taxes incluses, soit 1 494.68 pour l'hôtel de ville et 574.88 \$ pour la patinoire, le tout payable en deux versements.

Que la dépense soit puisée à même le budget 2015 dans les postes déneigement de l'hôtel de ville et entretien patinoire.



N° de résolution
ou annotation

Que la directrice générale Mme Josée Cloutier soit autorisée pour et au nom de la municipalité à signer les documents relatifs au présent octroi.

4. Période de questions

Début 19h 35
Fin 19 h 40

5. Tour de table des conseillers

La conseillère Marie Élizabeth explique qu'elle a voté contre la résolution de l'octroi du contrat déneigement de la Mairie et patinoire seulement par rapport à la dépense reliée au déneigement de la patinoire.

La conseillère Francine Harvey invite les citoyens présents à venir le 30 octobre à la fête de l'Halloween.

Le conseiller Michel Sylvain est désolé que l'octroi du contrat pour les travaux au km 3.8 soit reporté à l'an prochain.

6. Clôture de l'assemblée

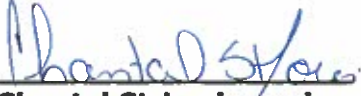
L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

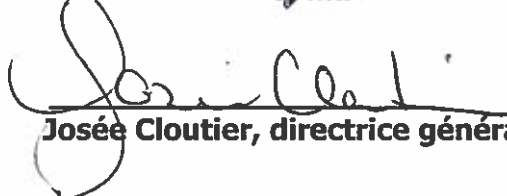
PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : La conseillère Marie Élizabeth Courtemanche

13. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19h45


Chantal St-Louis, mairesse


Josée Cloutier, directrice générale